

# Fédération Française de Cyclisme

## **Comité Région Centre Val de Loire**

### Commission BMX

Bernard BOUTIN  
Président de la  
Commission Régionale de BMX

Aux

Présidents des clubs de BMX

Le 12 février 2017

**Objet :** Catégories filles Coupe du Centre Val de Loire de BMX 2017

Chers amis bonjour,

La commission régionale réunie le 8 décembre 2017, a élaboré le cahier des charges pour la Coupe du Centre Val de Loire 2017.

Pour faire suite aux demandes de certaines filles, le choix sera laissé aux filles inscrites sur la LRP 2017 de courir :

- Soit entre filles (catégories regroupées)
  - Soit de rouler avec la catégorie garçon de leur âge.
- 
- Le choix devra être fait avant le 1<sup>er</sup> mars 2017 à l'aide de l'imprimé joint.
  - Le choix sera définitif pour les 6 manches de la Coupe du Centre
  - Uniquement les filles inscrites sur la LRP 2017 sont concernées
  - Les filles qui n'auront pas fait de choix, rouleront automatiquement avec les catégories filles regroupées.
  - Les "ELITES DAMES" ne sont pas concernées par cette procédure. Si l'une d'elles participe à une compétition, elle aura le choix de participer avec les filles ou avec les garçons, dans ce cas, elle ne sera pas classée au classement général de la Coupe du Centre
  - Il est de la responsabilité des clubs d'informer leurs licenciées concernées.

Je vous adresse, chers amis, mes cordiales salutations

Le Président de la CRBMX

Bernard BOUTIN

Fédération Française de Cyclisme  
**Comité Région Centre Val de Loire**  
Commission BMX

Je Sous Signé(e) (signature des parents pour les mineures)

NOM :

Prénom :

Catégorie :

N° de Licence :

Club :

Souhaite participer aux manches de la Coupe du Centre Val de Loire 2017 avec la catégorie garçon équivalente à ma tranche d'âge.

Je n'aurai pas la possibilité de changer de catégorie (participer avec les regroupements filles) au cours des 6 compétitions.

Le choix doit être fait avant le 1<sup>er</sup> mars (même pour celles qui n'envisagent de ne débiter qu'en cours de saison).

Fait à..... Le.....

Signature  
Des parents pour les mineurs)

**A retourner à Bernard BOUTIN avant le 1<sup>er</sup> mars 2017** (délai impératif, les demandes prises après cette date ne seront pas prises en compte).